



AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
(Application de la loi du 23 février 2005)

Périmètre d'Aménagement Foncier

exécutés dans la zone colorée selon la légende ci-contre
sous le contrôle de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
du
au
par M. BOGAERT J.P.

Plan approuvé par la Commission Communale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU le Maire :
Plan portant en rouge les modifications prescrites par la Commission Communale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU AU le Maire :

- - - - - Limites de communes
 - Commune de WAILLY (826ha 91a 81ca)
 - Commune de RIVIERE (6ha 30a 36ca)
 - Commune de FICHEUX (21ha 11a 78ca)
 - Commune de ACHICOURT (10ha 38a 60ca)
 - Commune de DAINVILLE (4ha 37a 20ca)
- Superficie aménagée : 869ha 10a
Emprise dans le périmètre : 9ha 80a

Périmètre perturbé par l'ouvrage

Périmètre d'aménagement foncier